

N°DEC-2024-97

**DÉCISION DU MAIRE**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DANS LE CADRE  
DU PLAN 50 000 ARBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instauration du dispositif départemental : 50 000 arbres pour le Val-de-Marne ;

VU la délibération n° 2023-13-20 du 16 octobre 2023 portant attribution de subvention de 24 699 euros à la Ville pour la mise en œuvre du projet de plantation rue du Hameau et rue de la Révolution des Cèllets ;

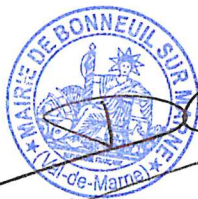
**D É C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : La convention de subventionnement du 25 janvier 2024, définissant les modalités de financement et d'exécution de l'aide, est approuvée.

**Article 2** : Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer avec le Conseil départemental du Val-de-Marne, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 10 juin 2024.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 11 JUIN 2024  
Et de sa publication le 11 JUIN 2024

Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
Virginie DOUET-

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS